Saint-Adolphe-d'Howard
Naturellement accueillante

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 19 septembre 2025 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Toute personne intéressée aura l'occasion de s'exprimer devant le Conseil municipal lors de cette séance, avant que celui-ci prenne sa décision concernant la demande de dérogation mineure présentée ci-dessous.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : NO 2025-0108

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 314 chemin du Lac-du-Cœur, lot 2826 545

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure vise à permettre :

a. L'agrandissement (5,18 mètres sur 2,13 mètres) de la résidence, à une distance d'au moins 3,39 mètres de la ligne avant;
b. La construction d'un escalier extérieur (largeur de 1,2 mètre) faisant corps à la résidence, à une distance d'au moins 1,39 mètre de la ligne avant;
c. L'ajout d'un 3e étage au-dessus de la résidence (en droit acquis par son implantation) sans n'excéder son périmètre d'implantation actuelle (9,31 mètres sur 6,24 mètres) ni dépasser la hauteur permise par la réglementation; alors que la grille des usages et des normes de la zone H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit : *« une marge avant d'au moins 7,5 mètres et un maximum de 2 étages applicables à un bâtiment principal »*. De plus, l'article 112 de ce même règlement prescrit : *« un empiétement autorisé d'au plus 2 mètres dans la marge avant applicable à un escalier extérieur faisant corps à un bâtiment principal »*.

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard, ce 26e jour d'août 2025.

Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim
et Directrice des finances

Saint-Adolphe-d'Howard
Naturellement accueillante

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca), le 26 août 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 26e jour d'août 2025.

Marie-Hélène Gagné,
Directrice générale par intérim et Directrice des finances